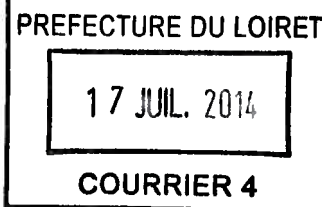


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 Juillet 2014

108/14

Date d'affichage : 18 juillet 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

L'An Deux Mil quatorze, le 15 juillet 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 juillet 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOQUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique
THENAULT

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Eric LEMBO à Mme Marie-Annick VATZ, Mme Elysa CATHOIRE à

M. Jean-Paul ROCHE, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé
NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, Mme Michèle CORMERY, M. Philippe FROMENT,
Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Adoption de la décision modificative budgétaire n°1 – équilibre réel du budget primitif
2014**

Considérant que les ressources propres de la Communauté de communes du canton de
La Ferté St-Aubin inscrites au BP 2014 sont, sur la base des restes à réaliser (dépenses du complexe
aquatique pour l'essentiel), négatives à hauteur de **466 836 euros** et ne permettent pas de couvrir le
remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice, lesquelles s'élèvent
à **1 154 071 euros** (comprenant notamment le remboursement in fine d'1 000 000 d'euros d'un
emprunt relais du complexe aquatique) ;

Considérant que ces circonstances exceptionnelles n'ont pas permis de voter le budget primitif 2014
en équilibre réel ;

Considérant dès lors qu'il appartient à la Chambre régionale des comptes de proposer des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre du budget principal 2014 de la Communauté de communes du canton de La Ferté St-Aubin;

Considérant que la CRC a émis un avis le 25 juin dernier, réceptionné le 1^{er} juillet, dont la copie est jointe en annexe et a fait l'objet d'un affichage dans le panneau d'informations officielles de l'hôtel de ville le 2 juillet 2014.

Qu'il ressort de l'analyse de la CRC que :

1 « le déséquilibre des comptes de la Communauté de communes du canton de La Ferté St-Aubin résulte de la construction du complexe aquatique qui n'a pas été réalisé dans le cadre d'un dispositif d'autorisation de programmes et de crédits de paiements » ;

2° « l'ensemble des écritures du compte administratif 2013 et du budget 2014 du budget principal et des budgets annexes apparaissent sincères » ;

3° les subventions liées au complexe aquatique du Conseil Général et du Conseil Régional notifiées respectivement les 31 juillet et 4 octobre 2013 auraient pu être reprises en RAR recettes (solde d'1 360 000 euros) ;

4° la prise en compte du solde d'1 360 000 euros de subventions rétablit « les ressources propres disponibles à un niveau de 893 122 euros », ne permettant pas toutefois de financer l'annuité de la dette d'1 154 071 euros ;

5° concernant le FPIC, il doit être pris en compte l'écart budgétaire entre la prévision et le montant restant à charge de l'EPCI à hauteur de 6 216 euros,

6° il est possible d'intégrer dans les recettes complémentaires de l'EPCI le produit de cession d'un bâtiment industriel à hauteur de 215 000 euros,

7° il est souhaitable, en accord avec l'établissement prêteur de l'emprunt relais, d'envisager le différé d'une partie du remboursement du capital en 2015 à hauteur de 100 000 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE D'ADOPTER la décision modificative budgétaire reprenant l'ensemble des modifications présentées supra, conforme aux propositions de l'avis de la CRC jointes en annexe.

Le nouvel équilibre budgétaire se traduit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 960 878.48 €	6 960 878.48 €
Investissement	5 546 311.53 €	5 546 311.53 €
Total	12 507 190.01 €	12 507 190.01 €

DIT que la présente délibération sera notifiée au Préfet du Loiret, à la Chambre régionale des comptes et au Comptable public.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 17 juillet 2014

Le Président
Jean-Paul ROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.P. Roche". Below the signature is a circular official stamp with the text "CANTON DE LA FERTE ST-AUBIN" and "COMUNAUTÉ DE COMMUNES".